AVANT-PROPOS

L'Association « Togo Moringa » a construit son développement sur la base de valeurs et de comportements mis en œuvre par ses dirigeants, ses collaborateurs et ses bénévoles.

La charte éthique a pour but de formaliser ce corps de références communes essentielles, afin que chacun puisse s'y référer et s'y conformer.

Ces règles ne sont pas exhaustives mais, alliées au sens des responsabilités de chacun, elles constituent autant de repères utiles pour tous les membres de l'Association et l'ensemble de ses partenaires.

DÉCLARATION D'INTENTION

Le comité de l'Association « Togo Moringa » s'engage à travailler dans le respect des principes établis dans la présente charte.

LIGNES DIRECTRICES DES DIRIGEANTS, DES COLLABORATEURS ET DES BÉNÉVOLES

RESPECT DES INDIVIDUS ET DE LA LOI

Nous demandons que tous nos intervenants et que toutes les entités travaillent ensemble, de façon ouverte et respectueuse. De cette façon, nous maintiendrons à travers nos services une culture basée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

L'Association s'engage à respecter tant les lois cantonales, nationales et internationales du lieu de son activité.

L'Association attache une importance particulière au respect de la loi dans les domaines suivants :

- Les droits de l'Homme
- Les lois contre la discrimination
- Le droit de l'enfant
- Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité
- L'environnement.

UTILISATION DES ACTIFS DE L'ASSOCIATION

Nous nous engageons à mettre en place des procédures et des contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion des ressources financières.

Nous nous engageons également à tenir une comptabilité régulière, ainsi qu'à établir les comptes annuels, le bilan et les annexes à la fin d'un exercice.

Chacun de nous s'engage à :

- Eviter toute utilisation personnelle des ressources de l'Association,
- Préserver et protéger les ressources de l'Association, éviter qu'elles ne soient perdues, mal utilisées, gaspillées, prêtées, transférées ou cédées sans autorisation.
- Eviter tout usage inapproprié des systèmes d'information, du courrier électronique et de l'internet.
- Ne pas tirer des avantages indus directs ou indirects sur la base de son implication et/ou de ses activités dans l'Association.

CONFLITS D'INTERETS

Nous devons tous éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de l'Association. La simple apparence de conflit d'intérêts pourrait nuire à la réputation et au bon déroulement des activités de l'Association, ainsi qu'à celle de ses intervenants.

Chacun de nous s'engage à :

- Informer le comité en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes.

DOCUMENTS FINANCIERS ET PROFESSIONNELS

Le comité a l'obligation de s'assurer que l'ensemble des informations figurant dans les documents financiers ou autres soient exacts. Il est primordial de fournir à nos donateurs et sponsors des informations transparentes, complètes, fidèles et fiables.

Le comité s'engage à :

- Contribuer à ce que les informations figurant dans les documents financiers et professionnels soient toujours exacts.
- Conserver ces documents en toute sécurité et respecter les consignes d'archivage.
- Coopérer avec les auditeurs internes ou externes.
- Veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant à l'Association sans les autorisations et les documents nécessaires.

CADEAUX ET INVITATIONS

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations, mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles.

Lorsque vous recevez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est la transparence totale.

Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est de rester dans les limites du raisonnable et de s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

CONFIDENTIALITE

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut porter préjudice à l'Association. Nous devons tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle.

Le comité s'engage à :

- Limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de l'Association.
- Conserver en toute sécurité toutes les données confidentielles, aussi bien celles sous format papier qu'électronique.
- Restituer toutes les informations confidentielles (y compris toutes copies), en cas de départ de l'Association.

FISCALITE

L'Association agit comme une entreprise citoyenne partout où elle opère. Pour ce faire, il est impératif de respecter scrupuleusement la législation fiscale et de s'acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION FACE À SES DONATEURS

Nous n'accepterons aucune aide financière et ne souscrirons à aucun contrat de la part d'une société ou d'un donateur qui ne serait manifestement pas conforme aux valeurs éthiques de l'Association.

Nous communiquerons régulièrement l'affectation des fonds, les résultats financiers et le développement de l'Association à l'ensemble de nos partenaires et donateurs.

Nous respectons les vœux de nos donateurs. Particulièrement en matière de confidentialité, nous ne divulguons aucun nom et information les concernant, sans leur autorisation écrite.

Nous adressons systématiquement une attestation fiscale à chacun de nos donateurs et garantissons une déduction sur l'ensemble du territoire Suisse.

Bulle, le 30 juin 2019

Rachelle Dokou
fondatrice

Jean-Baptiste Vial
Secrétairel